



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 70673

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les dispositions de l'article 19 de la loi de modernisation de l'économie. En effet, cet article précise que, dans un délai d'un an suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur les modalités de l'extension du statut de conjoint collaborateur aux personnes qui vivent en concubinage avec un chef d'entreprise. Alors que la promulgation date du 4 août 2008, aucun rapport n'a été pour le moment communiqué aux parlementaires sur ce sujet. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir présenter au Parlement le rapport tel que le définit l'article 19 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70673

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1266

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)